

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
9 avril 2026**

Date de convocation :02/04/2026
Date d'affichage :02/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Stéphanie DOUGUET — Grégory HELLIO - - Olivier LE BIHAN – Vanessa MAILLET — Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE — Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU — Jean-François SALAUN – Sylviane LETTY - Philippe BOREL – Laura MILIN – Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM — Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM

à l'exception de : Marlène ILHEU - Paul GOARANT - Anaïs XAVIER - Julien LE BRUN - Charles de KERMENGUY

Procurations :

Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS
Paul GOARANT pour Sophie AUTRET
Anaïs XAVIER pour Grégory HELLIO
Julien LE BRUN pour Sébastien LE LEZ
Charles de KERMENGUY pour Georges LE STUM

Sophie AUTRET a été élue secrétaire de séance.

1-5 Mise en place de la Mandature : Composition de la Commission d'Appel d'Offres :

Il est proposé de composer la CAO de la façon suivante :

-Président : Frank COCAIGN, Maire

<u>5 Membres Titulaires</u>	<u>5 Membres Suppléants</u>
1 Stéphanie DOUGUET	1 Sophie AUTRET
2 Eric LE DUFF	2 Aurélie RIOU
3 Julien LE BRUN	3 André MILIN
4 Laura MILIN	4 Marlène ILHEU
5 Charles de KERMENGUY	5 Gerda BOLTON-DE BIE



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 029-212900302-20260409-CM20260415-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) telle que définie ci-dessus.

Fait à CLEDER, le 13 / 04 / 2026
Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN
Maire de CLEDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

